

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/11/2010

PROCES-VERBAL

Lieu : Foyer Rural d'AUFFARGIS

Présents :

✓ **Membres adhérents :**

Manfred ALLARD, Géraud ALLARD, Anne Marie et Jean Claude BURKHARDT, Maelaig CANU, Jacques DA SILVA, Marie-Annick et Didier DECOODT, Florence DOIREAU, Florian FOMPERIE, Eric FRANCOIS, Pierre-Jérôme GLENARD, Florence GRASSIN, Béranger HEURTAUX, Patrick HOUBAUX, Paul JAILLARD, Françoise MANENT, Claire PARPAIS, Micheline PELUCHON, Danièle PINTO COELHO, Patrick et Nathalie POTIER, Nicolas RODRIGUES, Marie VINCENT

✓ **Invités, représentants des Municipalités :**

Municipalité d'Auffargis : Gérard CHIVOT (1° Adjoint) et Marie VINCENT (Adjointe)

Municipalité des Essarts-le-Roi : Michel CHOPARD (Adjoint)

Municipalité du Perray-en-Yvelines : Patrick BEGUIN (Adjoint) et Marie-Cécile RESTHEGINI (Adjointe)

✓ **Invités, représentants de la Société Musicale du Perray :**

Jean Robert LAMY

✓ **Invités, salariés de l'école :**

Fabien GUILLAUT **Directeur**

Marie JAILLARD **Secrétaire**

Catherine DAPARO **Professeur de violon, alto et formation musicale**

Mathieu LAUNAY **Professeur de MAO et Synthétiseur**

Pouvoirs de :

Cécile AZOULAY, Frederic BEAUDROIT, Christian-Hendrik BOONSTRA, Aline COULY, Marie Christine DETEIX, Odile DINKOV, DUPUY Luc, Annick KOCABA, Catherine LECLERC, Marie LESCOURET, Claude MAHOUT, Christine MICHEL, Sophie NOEL, Noël PASSELANDE, Marie Hélène PEROT, Pierre PORCHER, Amilcar RAMOS, Véronique RATAJCZAK, Georges ROUQUIE, Sylvie SCHUTZER, Stéphanie SOULIE BAUDOT, Isabelle TARLOWSKI, Loïc TURBIAU, Nicolas VASSEUR, Christine WEILL.

Un bon équilibre mais qui reste fragile, les recettes propres ne couvrant pas les dépenses de salaires incompressibles.

La survie de l'école est tributaire de la pérennité des subventions communales.

Les débats et interrogations portent sur les points suivants:

- la construction des indicateurs et ratios présentés

Après échanges, le rapport financier est approuvé à l'unanimité

Eric FRANCOIS présente ensuite **le rapport moral** (joint en annexe) :

- Nombre d'élèves Théâtre (13) et Musique (242)
- Organisation des inscriptions
- Gestion des salariés
- Equipe enseignante
- Communication auprès des adhérents
- Participation à la vie locale de nos communes et
- Nouveautés pédagogiques Taux de poursuite en 2^e cycle
- Agrément Jeunesse et Education Populaire
- Vie associative : Taux de poursuite en 2^e cycle ; Importance des adultes musiciens

L'association se porte bien et fourmille de projets.

Un débat est nécessaire sur l'évolution du mode de subventionnement de l'AIDEMA

Des premières orientations, susceptibles d'évolutions, sont annoncées par Auffargis : ne plus subventionner les adultes ? Plafond annuel de subvention ? Convention pluriannuelle ? Communale ou intercommunale ?

Les débats et interrogations portent sur les points suivants:

- les incertitudes sur les recettes à venir des communes, sur le financement des Collectivités territoriales
- le développement de l'école, témoignage de son succès, qui génère des coûts supplémentaires pour les Communes
- l'importance des adultes musiciens qui font vivre l'école et accompagnent bénévolement les élèves plus jeunes – Une discrimination nécessaire ? Sur quels critères ? Pour toutes les associations ?
- la valorisation des locaux dans la comptabilisation des aides financières des Communes mais à étendre à toutes les associations (sportives notamment)
- Casser l'image d'élitisme
- Définir avec les Communes leurs attentes et besoins et les objectifs de l'Ecole – les intégrer dans la ou les futures conventions et ne pas s'en tenir au seul volet financier.
- Voir comment alléger les efforts financiers des familles – intervention des CCAS ?

- La qualité et la pertinence des documents et arguments présentés qui sont des atouts pour la prise en compte des besoins de l'association et la recherche de perspectives adaptées.

Après échanges, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

888888888888888888888888

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du Conseil d'administration après appel aux bénévoles. Les membres du CA sortant se représentent (à l'exception de deux, qui ne sont plus membres adhérents). Il n'y a pas de nouvelle candidature.

Sont élus à l'unanimité :

- Anne-Marie BURKHARDT
- Florence DOIREAU
- Eric FRANCOIS
- Pierre-Jérôme GLENARD
- Ludivine LE QUINTREC
- Claude MAHOUT
- Françoise MANENT
- Loïc MANENT
- Patrick POTIER
- Christine WEILL

888888888888888888888888

La séance est levée vers minuit et suivie de quelques instants de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

Eric FRANCOIS, Fabien GUILLAUT, les salariés, les représentants du CA et du Conseil des Musiciens, remercient les membres et les élus communaux présents pour la qualité des échanges et leur soutien à l'école et son devenir.

Une réunion entre les Maires des Communes proches de l'AIDEMA devrait se tenir d'ici Mars 2011 afin d'apporter des réponses à l'association et lui permettre de se projeter dans l'avenir.

888888888888888888888888

Diffusion : Le présent Procès Verbal et ses annexes seront mis en ligne sur le site de l'Ecole aidema.net et disponibles dans les bureaux de l'AIDEMA aux Essarts-le-Roi.